Lors de l'examen du projet de loi sur la santé, Jean-Pierre Sueur a plaidé pour la transformation du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) en Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Évoquant l'existence d'un CHU à Tours, il a rappelé qu'il y avait 70 000 habitants de plus dans le Loiret par rapport à l'Indre et Loire alors qu'il y avait 800 médecins de plus dans l'Indre et Loire. Il a également rappelé que 80 % des médecins issus d'un CHU s'installaient dans le département où il est situé. Il a donc insisté sur le fait qu'une telle transformation serait de nature à lutter contre la désertification médicale dans le Loiret. Il a souligné les atouts que présente le site d'Orléans avec notamment la proximité du CNRS et de l'Université. Il a rappelé que les capacités d'accueil du CHU de Tours étaient saturées et qu'il n'y avait pas d'augmentation du numerus clausus dans le Centre-Val de Loire.

Jean-Pierre Sueur a vivement regretté que le Gouvernement se soit opposé à l'amendement par lequel il a proposé que celui-ci remette dans les six mois au Parlement un rapport sur les conditions de création d'un CHU à Orléans.

Il a par ailleurs défendu une série d'amendements prenant position pour une politique volontariste afin de lutter contre la désertification médicale, incluant des conventionnements sélectifs, qui pourrait être dans un premier temps mis en en œuvre à titre expérimental.

Phoca PDF